

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 93**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 Février 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

---

**OBJET**

Gestion des Secrétariats du Comité Médical et de la Commission de Réforme en  
faveur des agents du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône  
Adhésion au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale -  
Convention applicable à compter de Janvier 2017

---

**Direction des Ressources Humaines  
Sous Direction Carrières, Positions et rémunérations  
134.60**

## **PRESENTATION**

2

### **ELEMENTS DE CONTEXTE**

Conformément aux dispositions de l'article 23 modifié de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et de la note ministérielle n° 015021 du 17 mars 2015, notre collectivité a adhéré aux secrétariats du comité médical et de la commission de réforme placés auprès du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 (*cf. délibération n°166 de la commission permanente du 30 octobre 2015*).

Par délibérations n° 36 et 37 du 2/12/2016, le conseil d'administration du CDG 13 a acté la réévaluation tarifaire des dossiers soumis à ces instances médicales, à compter de 2017 et pour une période de 3 ans.

Une nouvelle convention d'adhésion est donc proposée à notre collectivité.

### **CONSTATS**

Selon les termes de la convention initiale d'adhésion signée le 24 octobre 2015, le coût facturé en 2016 par le CDG 13 s'élevait à 115 euros par agent, par évènement et par instance (présenté pour avis au comité médical ou à la commission de réforme).

Suite aux délibérations du CDG 13 précitées, ce coût sera facturé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et pour 3 ans, à hauteur de :

- 140 euros par dossier soumis à l'avis du comité médical,
- 150 euros par dossier soumis à l'avis de la commission de réforme.

Compte tenu des délais de transmission de cette évolution tarifaire, le présent rapport n'a pas pu être enrôlé en 2016.

### **PROPOSITION**

Je vous propose de renouveler notre adhésion au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône, pour la gestion des secrétariats du comité médical et de la commission de réforme, conformément à la convention d'adhésion ci-jointe, avec effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, et ce pour une durée de 3 ans.

En application de ces dispositions, je vous demande de m'autoriser :

- A signer la convention d'adhésion ci-jointe,
- A me donner délégation pour signer en cas de besoin les éventuels avenants à cette convention, ainsi que les renouvellements de convention d'adhésion.

**INCIDENCE FINANCIERE**

La dépense sera imputée au chapitre 011 du budget Départemental.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL